

1. Rappel du principe

- 32 paramètres physico-chimiques analysés pour chaque prélèvement sur chaque point ;
- Suivi hebdomadaire et mensuel.

La concentration de ces paramètres est mesurée :

- Au « rejet » : dans l'eau issue du chantier
- A la « station amont » et « aval » dans l'eau du milieu récepteur.



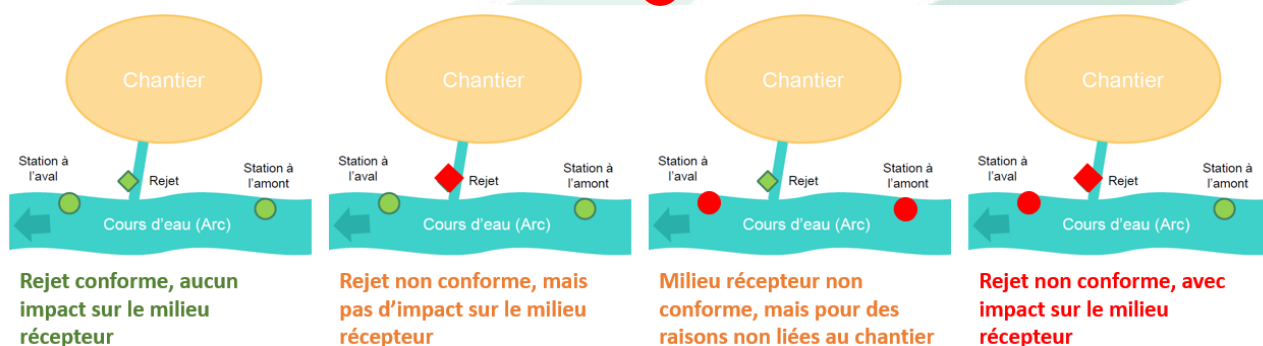
Autres ressources

[Lexique de définitions et légendes](#)

La concentration doit être inférieure à des seuils préétablis.

Les principaux cas de figure possibles sont :

- ◆ concentration rejet < seuil
- concentration milieu naturel < seuil
- ◆ concentration rejet > seuil
- concentration milieu naturel > seuil



Suivi autour des sites en activité de Villard-Clément (CO8), Saint-Martin la Porte, plateforme de Saussaz (CO6/7 - SMP), Saint-André (CO6/7 – La Praz) et Villarodin-Bourget-Modane (CO5a – Puits d'Avrieux).



Fond cartographique : OpenStreetMap



Contactez-nous
info@telt-sas.com



www.telt-sas.com



Suivez-nous!

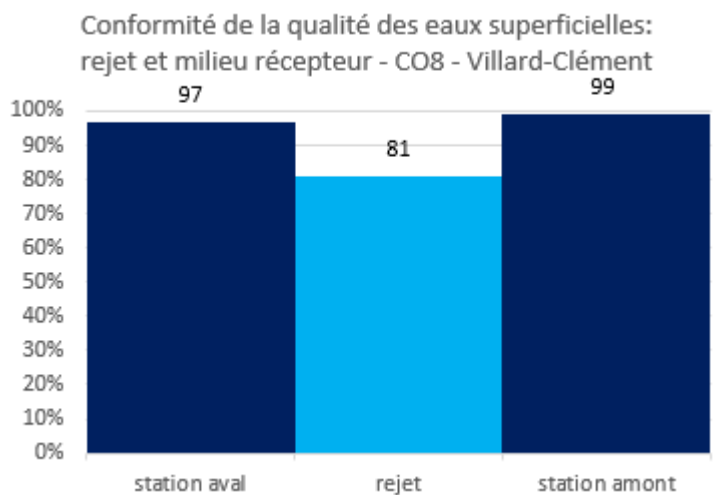
2. Saint-Julien (Chantier Villard-Clément)- CO8

REJET

Dépassements réguliers en :

- Conductivité et sulfates **d'origine naturelle**.
- Nitrates, nitrites et ammonium

Dépassement ponctuel en arsenic.



MILIEU RECEPTEUR

- Un dépassement ponctuel en ammonium
- **Dépassements ponctuels d'origines extérieures au chantier**

Les dépassements de seuils mesurés dans les rejets concernent en partie des composantes physico-chimiques qui ne sont pas en relation avec les activités de chantier mais avec l'état naturel de l'eau. Concernant les nitrates, nitrites, ammonium, l'hypothèse envisagée est celle d'un lien avec un produit d'émulsion. Un plan d'action portant sur le nettoyage / récupération de résidus, sur l'amélioration de la décantation avant la station de traitement et l'oxygénation de l'eau dans le processus de traitement est en cours de mise en œuvre.

Dans l'Arc, les dépassements ne sont pas en lien avec le chantier (station amont du rejet uniquement ou lien avec les conditions hydrologiques de l'Arc). Seul un dépassement ponctuel en ammonium est relevé en aval du point de rejet (en dépassement sur ce même paramètre). Le flux généré ce jour-là ne suffit pas à expliquer la teneur relevée dans l'Arc (environ 20 % de la différence amont-aval). Les campagnes suivantes sont conformes.

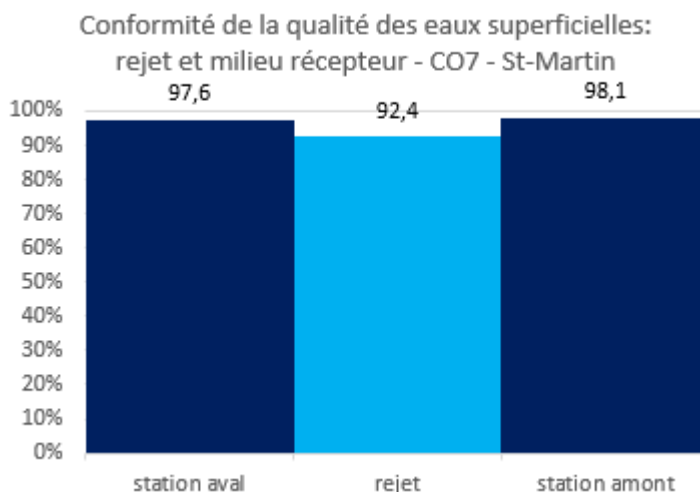
Les dépassements de seuils mesurés dans les rejets concernent en partie des composantes physico-chimiques qui ne sont pas en relation avec les activités de chantier mais avec l'état naturel de l'eau. Un traitement spécifique est en cours de déploiement pour les nitrates/nitrites et ammonium, dont les rejets ne montrent pas d'incidence sur l'Arc.



3. Saint-Martin (plan de Saussaz)- CO7

REJET

- Dépassements réguliers en conductivité **d'origine naturelle**
- Dépassements ponctuels en MES et sulfates, en nitrites en mars



MILIEU RECEPTEUR

- Un dépassement ponctuel en nitrites en aval,
- **Quelques dépassements ponctuels d'origines extérieures au chantier**

Les dépassements de seuils mesurés dans les rejets concernent essentiellement des composantes physico-chimiques qui ne sont pas en relation avec les activités de chantier mais avec l'état naturel de l'eau. Concernant les nitrites en mars, toujours proches du seuil d'alerte, ils sont certainement liés à la présence d'émulsion dans les eaux d'exhaure (excavation à l'explosif). Des actions sur le terrain (conjointes avec CO6) sont en cours d'élaboration afin de limiter la présence d'émulsion et de nitrites dans l'eau.

Dans l'Arc, les dépassements ne sont pas en lien avec le chantier (station amont du rejet uniquement ou lien avec les conditions hydrologiques de l'Arc). Seul un dépassement ponctuel en nitrites est relevé en aval du point de rejet (en dépassement sur le même paramètre). Le flux généré ce jour-là ne suffit pas à expliquer la teneur relevée dans l'Arc (7 à 12 % de la différence amont-aval). Des dépassements sur ce paramètre dans l'Arc ont déjà été observés par le passé sans anomalie de rejet

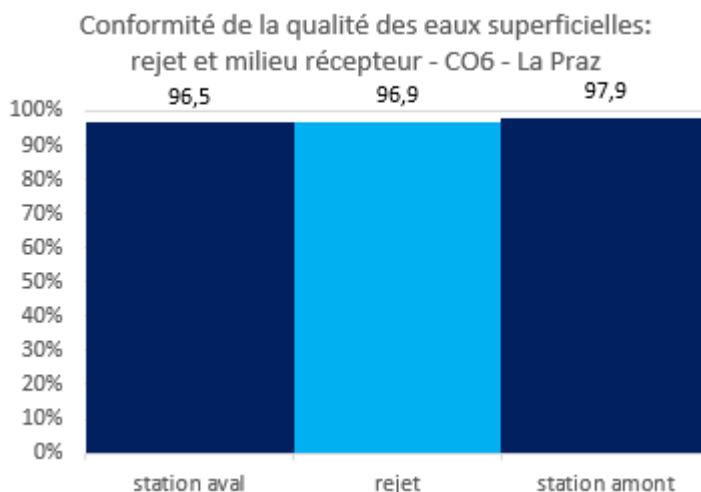
Les dépassements de seuils mesurés dans les rejets concernent essentiellement des composantes physico-chimiques qui ne sont pas en relation avec les activités de chantier mais avec l'état naturel de l'eau. Un traitement spécifique est en cours d'étude pour les nitrites, dont **les rejets ne montrent pas d'incidence sur l'Arc.**



4. Saint-André (La Praz)- CO6

REJET

- Dépassements récurrents en nitrites.



MILIEU RECEPTEUR

- Trois dépassements ponctuels en nitrites en aval,
- **Plusieurs dépassements d'origines extérieures au chantier**

Les dépassements de seuils mesurés dans les rejets ne concernent que les nitrites. Comme sur les chantiers CO7 et CO8, ils sont certainement liés à la présence d'émulsion dans les eaux d'exhaure (excavation à l'explosif). Des actions sur le terrain (conjointes avec CO7) sont en cours d'élaboration afin de limiter la présence d'émulsion et de nitrites dans l'eau.

Dans l'Arc, les dépassements ne sont pas en lien avec le chantier. Trois dépassements ponctuels en nitrites sont relevés en aval du point de rejet (en dépassement sur le même paramètre). La valeur sur l'Arc est extrêmement proche du seuil d'alerte (0,102 mg/l sur deux mesures et 0,145 mg/l pour la troisième pour un seuil d'alerte à 0,1 mg/l). Le flux généré par le rejet lors de ces dépassements ne suffit pas à expliquer la teneur relevée dans l'Arc (0,5% à 0,03% de la différence amont-aval).

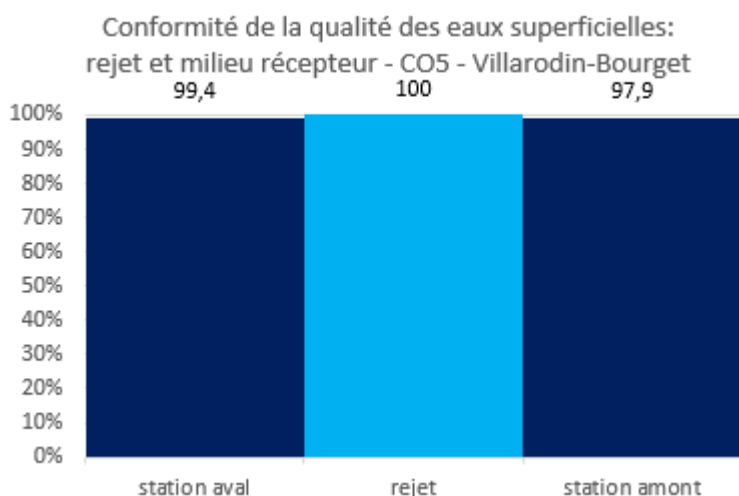
Les dépassements de seuils mesurés dans les rejets concernant uniquement les nitrites. Un traitement spécifique est en cours d'étude pour limiter leur présence dans l'eau du rejet. Ces rejets ne montrent pas d'incidence sur l'Arc.



5. Villarodin-Bourget – CO5/CO5a

REJET

Aucun dépassement.



MILIEU RECEPTEUR

- Dépassements d'origines extérieures au chantier

Le rejet est conforme pour chaque paramètre de chaque analyse du trimestre. Sur l'Arc, un dépassement en sulfate est relevé début mars, en amont comme en aval, avec une valeur nettement plus élevée à l'aval. Les sulfates sont régulièrement observés à forte teneur sur ces deux stations.

Les rares dépassements mesurés dans le cours d'eau ne sont pas en relation avec le chantier.

Le chantier n'a aucune incidence sur le cours d'eau.

